

La Seine-et-Marne renforce encore sa place de premier producteur régional de méthane agricole

Huit méthaniseurs franciliens sur dix sont installés en Seine-et-Marne et ils produisent près de 90 % du méthane francilien issu de déchets et de cultures intermédiaires à vocation énergétique.

Abonnés Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article.



Chaumes-en-Brie (Seine-et-Marne), en juin dernier. Mauritz Quaak a été le premier agriculteur en France à exploiter un méthaniseur, voici dix ans. LP/Erwan Benezet

0

Par [Sébastien Roselé](#)

Le 18 octobre 2023 à 18h08

Les « digesteurs » se multiplient dans les campagnes. Ce sont ces installations dans lesquelles les déchets organiques brassés et chauffés sont transformés, grâce à l'action de bactéries, en méthane. Sur les [53 méthaniseurs que compte l'Île-de-France](#), 42 sont situés en Seine-et-Marne et ils produisent 87 % du méthane francilien issu de déchets et de cultures intermédiaires à vocation énergétique. « C'est même le département qui en a le plus en France », s'enthousiasme Mauritz Quaak.

Cet agriculteur a été le tout premier dans l'Hexagone à installer, voici dix ans, un méthaniseur agricole sur son exploitation à Chaumes-en-Brie, dans le centre du département dont la surface est à 60 % agricole. Tout en continuant ses activités, il est aujourd'hui vice-président de l'Association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF). Une structure qui rassemble 550 membres.

Les méthaniseurs compensent les pertes des paysans

Pas étonnant donc que les agriculteurs, avec toute cette matière organique qui leur reste sur les bras une fois les moissons faites, aient envie de la valoriser. En parallèle, le conseil départemental a « l'ambition de développer la filière méthanisation ». Quand on sait que le [méthane est un gaz à effet de serre bien plus puissant](#) que le CO₂ (on parle d'un potentiel jusqu'à 25 fois plus élevé) et que ses cours s'étaient envolés en 2022, c'est doublement intéressant. On

piège du gaz qui accélère le réchauffement climatique tout en assurant des revenus avec des prix de rachat stables du méthane.

« Les agriculteurs sont maltraités avec des cours erratiques. Ils ne savent jamais combien ils vont gagner avec leurs cultures », reconnaît le sénateur de l'Ille-et-Vilaine, Daniel Salmon (groupe Écologiste Solidarité et Territoires) qui a participé à la rédaction d'un rapport sur la méthanisation. « Le prix de rachat du méthane est fixe pendant quinze ans (*par l'État*) », poursuit le parlementaire. Les méthaniseurs, bien qu'ils constituent un investissement lourd, entre « 5 et 7 millions d'euros », selon Béatrice Rucheton, vice-présidente du conseil départemental en charge de l'environnement, permettent de diversifier les revenus des paysans et de compenser les pertes quand les cours des céréales sont bas.

Des cultures « gourmandes en eau » ?

Le problème est que « ces méthaniseurs ne sont pas aussi verts que ça », selon Mireille Lopez, la présidente de l'Association de défense de l'environnement de Claye-Souilly et ses alentours (Adenca).

« Est-ce qu'on va devoir choisir entre boire de l'eau ou fabriquer du gaz ? » La militante écologiste fait référence aux cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive), des plantes cultivées après la récolte des céréales. Elles protègent le sol de l'érosion tout en alimentant, ensuite, les méthaniseurs.

Or, Mireille Lopez observe près de chez elle qu'« il y a des champs où il n'y a plus du tout de cultures alimentaires. En juin et en juillet, [les agriculteurs sèment](#) puis arrosent intensément », s'indigne-t-elle. Le risque qu'elle pointe, c'est que les cultures destinées normalement à nourrir les humains et les animaux ne soient détournées et finissent dans les méthaniseurs. « Ce n'est pas

impossible, commente Mauritz Quaak. Mais en France, il y a des garde-fous. La limite est 15 % au maximum des cultures alimentaires qui peuvent être placées dans un digesteur. »

À lire aussi [Crise de l'énergie : le biométhane, un bon filon à exploiter](#)

Reste que ces cultures pour méthaniseurs, les Cive, donc, ont besoin d'eau pour pousser. Et quand l'été est très sec comme celui qu'on vient de connaître, avec de [multiples alertes de la préfecture](#), arroser des cultures pour méthaniseurs relève du non-sens. « Les agriculteurs irriguent des cultures qu'ils n'irriguaient pas avant », s'indigne Mireille Lopez.

La Seine-et-Marne renforce encore sa place de premier producteur régional de méthane agricole

Huit méthaniseurs franciliens sur dix sont installés en Seine-et-Marne et ils produisent près de 90 % du méthane francilien issu de déchets et de cultures intermédiaires à vocation énergétique.

0

Par [Sébastien Roselé](#)

Le 18 octobre 2023 à 18h08

Les « digesteurs » se multiplient dans les campagnes. Ce sont ces installations dans lesquelles les déchets organiques brassés et chauffés sont transformés, grâce à l'action de bactéries, en méthane. Sur les [53 méthaniseurs que compte l'Île-de-France](#), 42 sont situés en Seine-et-Marne et ils produisent 87 % du méthane francilien issu de déchets et de cultures intermédiaires à vocation énergétique. « C'est même le département qui en a le plus en France », s'enthousiasme Mauritz Quaak.

Cet agriculteur a été le tout premier dans l'Hexagone à installer, voici dix ans, un méthaniseur agricole sur son exploitation à Chaumes-en-Brie, dans le centre du département dont la surface est à 60 % agricole. Tout en continuant ses activités, il est aujourd'hui vice-président de l'Association des agriculteurs méthaniseurs de France (AAMF). Une structure qui rassemble 550 membres.

Les méthaniseurs compensent les pertes des paysans

Pas étonnant donc que les agriculteurs, avec toute cette matière organique qui leur reste sur les bras une fois les moissons faites, aient envie de la valoriser. En parallèle, le conseil départemental a « l'ambition de développer la filière méthanisation ». Quand on sait que le [méthane est un gaz à effet de serre bien plus puissant](#) que le CO₂ (on parle d'un potentiel jusqu'à 25 fois plus élevé) et que ses cours s'étaient envolés en 2022, c'est doublement intéressant. On piège du gaz qui accélère le réchauffement climatique tout en assurant des revenus avec des prix de rachat stables du méthane.

« Les agriculteurs sont maltraités avec des cours erratiques. Ils ne savent jamais combien ils vont gagner avec leurs cultures », reconnaît le sénateur de l'Ille-et-Vilaine, Daniel Salmon (groupe

Écologiste Solidarité et Territoires) qui a participé à la rédaction d'un rapport sur la méthanisation. « Le prix de rachat du méthane est fixe pendant quinze ans (*par l'État*) », poursuit le parlementaire. Les méthaniseurs, bien qu'ils constituent un investissement lourd, entre « 5 et 7 millions d'euros », selon Béatrice Rucheton, vice-présidente du conseil départemental en charge de l'environnement, permettent de diversifier les revenus des paysans et de compenser les pertes quand les cours des céréales sont bas.

Des cultures « gourmandes en eau » ?

Le problème est que « ces méthaniseurs ne sont pas aussi verts que ça », selon Mireille Lopez, la présidente de l'Association de défense de l'environnement de Claye-Souilly et ses alentours (Adenca). « Est-ce qu'on va devoir choisir entre boire de l'eau ou fabriquer du gaz ? » La militante écologiste fait référence aux cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive), des plantes cultivées après la récolte des céréales. Elles protègent le sol de l'érosion tout en alimentant, ensuite, les méthaniseurs.

Or, Mireille Lopez observe près de chez elle qu'« il y a des champs où il n'y a plus du tout de cultures alimentaires. En juin et en juillet, [les agriculteurs sèment](#) puis arrosent intensément », s'indigne-t-elle. Le risque qu'elle pointe, c'est que les cultures destinées normalement à nourrir les humains et les animaux ne soient détournées et finissent dans les méthaniseurs. « Ce n'est pas impossible, commente Mauritz Quaak. Mais en France, il y a des garde-fous. La limite est 15 % au maximum des cultures alimentaires qui peuvent être placées dans un digesteur. »

Reste que ces cultures pour méthaniseurs, les Cive, donc, ont besoin d'eau pour pousser. Et quand l'été est très sec comme celui qu'on vient de connaître, avec de [multiples alertes de la préfecture](#), arroser des cultures pour méthaniseurs relève du non-sens. « Les agriculteurs irriguent des cultures qu'ils n'irriguaient pas avant », s'indigne Mireille Lopez.

Mauritz Quaak réplique en expliquant que les paysans n'ont aucun intérêt à saborder leur travail. « Si je ne donne pas à boire à la plante quand elle a soif, je travaille à perte. Je suis partisan de donner de l'eau aux plantes et aux Cive pour les aider à pousser. Je prélève de l'eau pour nourrir la population ou pour produire de l'énergie verte et propre. »

La ressource « biomasse » n'est pas illimitée

En tout cas, une chose met tout le monde d'accord : la ressource « biomasse » est finie, c'est-à-dire qu'elle n'est pas illimitée. Or elle est nécessaire pour que les méthaniseurs marchent. En plus des plantes spécialement cultivées à cet effet, les exploitants peuvent remplir leurs digesteurs de lisier et aussi des boues issues du traitement des eaux usées dans les stations d'épuration.

« Mais ça peut être un problème pour plusieurs raisons, résume Daniel Salmon. D'abord, elles peuvent contenir des germes, sources de maladies, et surtout des métaux lourds et des résidus médicamenteux. » Ce qui est une source de pollution. « Il existe un plan d'épandage. Les boues sont déclarées, analysées, suivies. Et on ne les déverse pas toujours dans les mêmes endroits », réplique

Mauritz Quaak. Selon lui, les boues qui auront séjourné dans les méthaniseurs feront l'objet de la même surveillance.

Mauritz Quaak réplique en expliquant que les paysans n'ont aucun intérêt à saborder leur travail. « Si je ne donne pas à boire à la plante quand elle a soif, je travaille à perte. Je suis partisan de donner de l'eau aux plantes et aux Cive pour les aider à pousser. Je prélève de l'eau pour nourrir la population ou pour produire de l'énergie verte et propre. »

La ressource « biomasse » n'est pas illimitée

En tout cas, une chose met tout le monde d'accord : la ressource « biomasse » est finie, c'est-à-dire qu'elle n'est pas illimitée. Or elle est nécessaire pour que les méthaniseurs marchent. En plus des plantes spécialement cultivées à cet effet, les exploitants peuvent remplir leurs digesteurs de lisier et aussi des boues issues du traitement des eaux usées dans les stations d'épuration.

« Mais ça peut être un problème pour plusieurs raisons, résume Daniel Salmon. D'abord, elles peuvent contenir des germes, sources de maladies, et surtout des métaux lourds et des résidus médicamenteux. » Ce qui est une source de pollution. « Il existe un plan d'épandage. Les boues sont déclarées, analysées, suivies. Et on ne les déverse pas toujours dans les mêmes endroits », réplique Mauritz Quaak. Selon lui, les boues qui auront séjourné dans les méthaniseurs feront l'objet de la même surveillance.